

CONVOCAATION : le 13 septembre 2021

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **LE LUNDI 04 OCTOBRE** à 20 heures 00

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire.

- ❖ Règlement périscolaire annule et remplace (ce point est retiré de l'ordre du jour et est inscrit au prochain Conseil Municipal) ;
- ❖ Routes 2022 – demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère ;
- ❖ Rétrocession Pont Jallat et Pas du curé (ce point est retiré de l'ordre du jour et est inscrit au prochain Conseil Municipal) ;
- ❖ Jardins partagés (ce point est retiré de l'ordre du jour et est inscrit au prochain Conseil Municipal) ;
- ❖ Signature de la convention de répartition des charges de fonctionnement du centre médico-scolaire Sud agglomération entre la commune de Pont de Claix et d'Engins ;
- ❖ Décision modificative eau ;
- ❖ Déploiement des Bus Services sur le territoire ;
- ❖ Questions diverses.

SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, **LE LUNDI 04 OCTOBRE** à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Mr FALCO Stéphane.

Etaient présents : BELLEMAIN Robert, BLONDIN Florent, CLEMENT – DIDIER Christiane, FALCO Stéphane, FRANCOZ Alain, HENRI Marion, SECOND William.

Formant la majorité des membres en exercice ;

Absent : BOCCON – GEBEAUD Florence, BUCCI Philippe

Absents excusés : PROD'HOMME Lolita (pouvoir à HENRI Marion), SECOND Jean-Marc (pouvoir à SECOND William)

Le Conseil a choisi pour secrétaire : CLEMENT-DIDIER Christiane

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 9

Délibération n° 2021/54

OBJET : ROUTES 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de la Commune cité en objet,

Le Conseil Municipal sollicite LE DÉPARTEMENT pour l'obtention d'une subvention sur un montant de dépense de 32 408,10 € H.T dont le plan de financement est le suivant :

Subvention Département (40%)	:	12 963,24 €
Part communale (60%)	:	19 444,86 €

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1 (BLONDIN Florent)

Délibération n° 2021/55

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE - ADHÉSION AU PRINCIPE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} mai 2019, le Centre Médico Scolaire (CMS) Sud Agglomération est désormais accueilli dans les locaux de la ville de Pont de Claix, au sein de l'école élémentaire Saint-Exupéry et non plus à l'école élémentaire Auguste Delaune à Echirolles.

Il explique que la commune de Pont de Claix est autorisée à solliciter une participation financière aux frais de fonctionnement de ce centre médico-scolaire auprès des communes dont sont originaires les enfants qui y sont inscrits (participation 2019 : 19,26 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le versement de la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire.

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention en ce sens.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/56

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU

Monsieur le Maire explique que :

- ❖ Le montant de l'opération nommée ASSAINISSEMENT TRANCHE 2021 du budget de l'eau était une estimation du maître d'œuvre.
- ❖ Il précise que certaines dépenses n'ont pas été prises en compte par celui-ci.

Il convient d'inscrire les modifications budgétaires suivantes :

Articles	Désignations	Opérations		Sommes
		N°	Libellés	Votées
	Investissement - Dépenses			0.00 €
2156/21	Matériels spécifiques d'exploitations			-11 402.76 €
2158/21	Autres installations, matériels et outillages techniques	110	Assainissement tranche 2021	11 402.76 €

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/57

OBJET : DEPLOIEMENT DES BUS SERVICES SUR LE TERRITOIRE

Vu les statuts de la CCMV portant sur la création et la gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes ;

Considérant qu'en avril 2019, le Président de la République a annoncé la mise en place du réseau France Services pour réaffirmer la présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire.

Considérant qu'en Isère, un des deux projets retenus est porté par le Pimms Médiation (points d'information médiation multiservices) qui consiste en la création d'une unité mobile de services publics labellisée à terme France Services qui a démarré en juillet 2021 ;

Considérant qu'en pratique, cette unité mobile est animée par 2 médiateurs sociaux, formés aux démarches numériques proposées par les 9 opérateurs de services publics du label France Services et offrira un espace confidentiel et l'accès à des outils informatiques ainsi qu'une connexion internet ;

Considérant qu'il s'agit d'un accueil inconditionnel sans rendez-vous qui vise à soutenir et accompagner les habitants dans l'utilisation des services publics par une information et un accompagnement personnalisé, mais également à apporter écoute et conseils pour toutes les démarches de la vie courante ;

Considérant que ce service permet également une identification de situations individuelles plus complexes et le cas échéant une orientation vers les services adéquats ;

Considérant que pour répondre à cet enjeu important pour notre territoire, il est acté que la CCMV, en partenariat avec toutes les communes du territoire adhère et valide l'offre de services de Pimms Médiation ;

Considérant que la CCMV assume les coûts d'organisation et de communication liés à la mise en place de ces bus France Services ;

Considérant qu'il a été convenu que le bus France Services soit présent :

Tous les mercredis matin en alternance entre Villard-de-Lans et Autrans-Méaudre en Vercors ;

Tous les mercredis après-midi en alternance entre Corrençon-en-Vercors, Engins, Lans-en-Vercors et Saint-Nizier-du-Moucherotte.

Selon les modalités financières suivantes :

Le coût total de ces 2 permanences hebdomadaires de 3 heures est de 10 000 € pour 1 an répartis comme suit :

CCMV 20 % de ce coût, soit 2000 €.

Les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors et Villard-de-Lans :

20 % de ce coût soit 2 000 € chacune.

Les communes de Corrençon-en-Vercors, Engins, Lans-en-Vercors et Saint-Nizier-du-Moucherotte : 10 % de ce coût soit 1 000 € chacune.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- VALIDE l'adhésion au dispositif des bus France Services proposé par l'Etat ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents à ce dossier ;
- VALIDE le plan de financement ;
- CONFIE la coordination de « l'écosystème d'accueil » du territoire (bus France Services, accueil des communes et des CCAS, accueil de la CCMV, accueil de l'Agopop Maison des habitants, accueil de la Maison du Département, etc.) à la CCMV pour garantir son efficacité et l'interconnaissance des différents accueils du territoire.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/58

OBJET : MODIFICATION DE LA QUOTE-PART POUR LE REMBOURSEMENT DU PRET CONTRACTE POUR LE SIALMO

Suite à la signature de la convention portant sur le versement d'un fond de concours pour le remboursement du prêt souscrit par la commune d'Engins pour la construction du logement berger à la Molière, la commune décide de réduire la quote-part d'emprunt prévue en la répartissant de la manière suivante :

- 4 666,31 € en capital
- 2 021,50 € en intérêt

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Les délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 04 octobre 2021 ont été transmises en Préfecture le 07 octobre et affichées en Mairie le même jour.
